



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sentiment de solitude chez les jeunes

Question écrite n° 17338

Texte de la question

Mme Caroline Janvier appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et du garde des sceaux, ministre de la justice, chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles sur le sentiment de solitude chez les jeunes. Contrairement aux idées reçues et en particulier depuis la fin de la pandémie de covid-19, une même épidémie de solitude concerne les jeunes et non uniquement les personnes âgées. Éloignement familial, échec scolaire, précarité ou symptômes psychiques, cette accumulation de facteurs variés contribuent à créer chez beaucoup de jeunes un sentiment de solitude qui conduit à l'isolement social. Plusieurs études récentes ont démontré que ce fléau vise surtout les jeunes en situation précaire car les conditions de revenu constituent une réelle entrave à la possibilité de se déplacer, d'accéder à la culture ou encore de s'intégrer via des activités associatives. Cette solitude, bien que difficile à déceler, produit de nombreuses conséquences parfois graves telles que la perte de vie sociale et de ressources permettant de se construire en tant que personne, un sentiment d'inutilité sociale, de détresse, d'anxiété ou encore des troubles du comportement alimentaire ou des troubles dépressifs. Cette liste non exhaustive des effets de la solitude traduit l'urgence d'agir sur les causes de cet isolement. De plus, si de nos jours l'isolement et la solitude sont en constante progression chez les jeunes, c'est en partie à cause du rôle que jouent les écrans. En effet, par l'omniprésence des écrans et en particulier des réseaux sociaux, les jeunes sont ultra-connectés, ce qui peut faire naître de la comparaison sociale et par conséquent, un sentiment de dévalorisation voire de détresse. À l'issue des périodes de confinement, il est urgent de prévoir des mesures de prévention pour rétablir un lien social, ainsi que de faire renaître la parole et un chez les jeunes. Également, l'accès aux professionnels de santé et d'accompagnement doit être fortement renforcé dans les résidences étudiantes et les universités. De même pour la création de groupes de paroles, de lieux de rencontre ou la mise en place par le Gouvernement ou les universités de structures associatives qui pourraient fortement améliorer la vie sociale des jeunes. Elle lui demande son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Janvier](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17338

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Enfance, jeunesse et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance, jeunesse et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3129

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)